

## QUESTION DE PRIVILÈGE

LA REMARQUE DE M. LE PRÉSIDENT

**M. John Nunziata (York Sud-Weston):** Monsieur le Président, après l'intervention du vice-premier ministre (M. Nielsen), j'ai déclaré que ce qu'il avait dit n'était pas une franche rétractation. Vous m'avez répondu que j'étais plutôt mal placé pour parler de franche rétractation. Monsieur le Président, je vous prierai de bien vouloir expliquer immédiatement à la Chambre...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nunziata:** ... et à mes électeurs ce que vous entendez par là.

**M. le Président:** Avec joie.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je voulais dire que tous les députés à la Chambre doivent savoir que la tradition veut qu'il y ait rétractation complète. Il n'est arrivé à ma connaissance qu'une seule fois à la Chambre qu'un député se rétracte complètement en ma présence, une seule fois. Ce n'était pas le vice-premier ministre (M. Nielsen) aujourd'hui, ni le député de York-Sud-Weston quand c'était son tour. Ce n'est arrivé qu'une seule fois, et c'est le très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark) qui l'a fait en ma présence. A ma connaissance, c'est le seul cas de rétractation complète.

Le député de York-Sud-Weston me demande ce que je voulais dire. Je vais lui expliquer ce que je voulais dire. Tous les députés doivent savoir que les rétractations doivent être complètes. Si un député ne se rétracte pas franchement, il est manifestement mal placé pour venir accuser un autre député de ne pas se rétracter franchement. Voilà ce que je voulais dire.

**M. Nunziata:** Question de privilège, monsieur le Président...

**M. le Président:** Le député de York-Sud-Weston pose une question de privilège. Quelle est cette question?

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, je répète ma question de privilège. Vous m'avez dit que j'étais plutôt mal placé pour parler de franche rétractation, et je veux que vous m'expliquiez ce que vous entendiez par là de façon précise, monsieur le Président.

**M. le Président:** A ma connaissance, le député ne soulève pas une question de privilège. Il veut que je lui explique ce que je voulais dire. Je l'invite une nouvelle fois à venir en discuter avec moi en privé.

**M. Nunziata:** Vous l'avez dit à la Chambre, expliquez-vous à la Chambre.

**M. le Président:** Le député est prié de se rasseoir.

**M. Nunziata:** Vous l'avez dit ici...

**M. le Président:** Le député est prié de se rasseoir. Je considère respectueusement que la remarque que j'ai faite initialement, qu'elle soit juste ou non, était déplacée. Je le dis au député mais je lui rappelle aussi qu'il lui est arrivé une fois de se rétracter ici, et qu'il sait très bien, car je le lui ai dit en privé, si j'ai trouvé que sa rétractation était complète.

## Pétitions

**Mme Copps:** Cela n'a rien à voir.

**M. le Président:** La députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) dit que cela n'a rien à voir. Le vice-premier ministre a fait une rétractation qui est à mon avis, si la députée de Hamilton-Est prend la peine de vérifier le compte rendu, tout aussi franche que celle du député de York-Sud-Weston.

**Une voix:** Eh bien, tombez-lui dessus, alors!

**Mme Copps:** C'est cette question-ci que vous devez trancher.

**M. le Président:** La députée de Hamilton-Est voudrait m'apprendre mon métier? Mon métier, c'est de décider s'il y a eu une question de privilège...

**M. Rossi:** Il s'en tire à chaque fois.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de York-Sud-Weston prétend qu'il a une question de privilège. Il ne m'a toujours pas soumis de question de privilège. J'estime donc qu'il n'a pas de question de privilège à présenter.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

## TRANSPORTS

PRÉSENTATION DU 5<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des transports, dans les deux langues officielles.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

\* \* \*

## PÉTITIONS

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLEINE INDEXATION

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de l'Ottawa Council for Low Income Support Services, qui représente un grand nombre de mères à faibles revenus dans l'ensemble du Canada. L'organisme demande au premier ministre (M. Mulroney) de rétablir la pleine indexation des allocations familiales et du crédit d'impôt pour enfants. Cette mesure budgétaire va réduire l'aide aux familles de 55 millions de dollars d'ici 1987.

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dans laquelle les pétitionnaires présentent la désindexation du programme universel des allocations familiales comme une attaque injuste contre les femmes et les familles. Ils affirment en outre que le tort causé ne sera pas compensé par les modifications au crédit d'impôt pour enfants, et que les autres majorations d'impôt du budget de mai imposeront un fardeau injuste aux salariés à faibles et moyens revenus. Ils demandent à la Chambre d'annuler toutes ces mesures.